

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt et un, le 8 avril à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Foyer Georges Brassens à BEAUCOURT, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Chantal BEQUILLARD, Thomas BIETRY, Daniel BOUR, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Imann EL MOUSSAFER, Vincent FREARD, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Jean-Louis HOTTLET, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Sophie PHILIPPE, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Anne-Catherine STEINER-BOBILLIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT **membres titulaires**, Bernadette BAUMGARTNER, Marie-Blanche BORY, Hervé FRACHISSE **membres suppléants**.

Étaient excusés : Mesdames et messieurs Lounès ABDOUN SONTOT, Anissa BRIKH, Catherine CLAYEUX, Roland DAMOTTE, Gérard FESSELET, Christian GAILLARD, Fatima KHELIFI, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMA GERARD, Cédric PERRIN, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Jean Michel TALON, Françoise THOMAS, Jérôme TOURNU, et Bernard VIATTE.

Avaient donné pouvoir Jean-Michel TALON à Marie-Blanche BORY, Gerard FESSELET à Bernadette BAUMGARTNER, Fatima KHELIFI à Lionel ROY, Fabrice PETITJEAN à Patrice DUMORTIER, Bernard VIATTE à Hervé FRACHISSE, Françoise THOMAS à Frédéric ROUSSE, Christian GAILLARD à Christian RAYOT, Anissa BRIKH à Catherine CREPIN, Emmanuelle PALMA GERARD à Sandrine LARCHER, Anaïs MONNIER à Thomas BIETRY, Cédric PERRIN à Virginie REY.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 1 ^{er} avril 2021	Le 1 ^{er} avril 2021	En exercice	50
		Présents	37
		Votants	45

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Jacques ALEXANDRE est désigné.

2021-03-03 Vote des taux 2021

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts ;

Vu l'état N°1259 FPU portant notification des bases nettes d'impositions ;


Les taux 2020 étaient les suivants :

CFE	26.55 %
Taxe foncière (bâti)	3.00 %
Taxe foncière (non bâti)	1.61 %

Après en avoir débattu et délibéré, les membres présents du Conseil communautaire décident à l'unanimité de se prononcer sur le vote des taux 2021 :

- CFE 26.55 %
- Taxe foncière (bâti) 5.00 %
- Taxe foncière (non bâti) 1.61 %

Annexe : Etat FDL

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p>	<p>Le Président,</p>
<p>Et publication ou notification le <u>20/04/2021</u></p> <p>Le Président,</p> <p>Le Président Christian RAYOT</p>	 <p>Le Président ★ Christian RAYOT</p>

ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PREVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ETRE VOTE EN 2021

A - CFE	CFE	Bases d'imposition effectives 2020		Taux de référence pour 2021		Taux d'imposition plafonné pour 2021		Bases d'imposition prévisionnelles 2021		Produit de référence (col.4 x col.2 ou 3)	
		1	7 382 555	2	26,55	3	>>>	4	4 744 000	5	1 259 532
		Réserve de taux capitalisée		6	5	7	8	9	10	Produit de CFE unique (col.4 x col.8)	
		0,330									

Si décision de modifier la durée d'intégration des taux, indiquer ci-contre la nouvelle durée.....

B - TAXES FONCIERES		Taxes		Taux de référence pour 2021		Taux moyens pondérés des communes si fusion		Bases d'imposition prévisionnelles 2021		Produit fiscal de référence (col.3 x col.2)		Taux votés		Produit correspondant (col.3 x col.5)	
		2a	2b	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
	Taxes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
	Taxe foncière (bâti)	26 604 532	3,00	24 813 000	744 390	8 427	752 817	523 400	8 427	752 817	8 427	752 817	8 427	752 817	8 427
	Taxe foncière (non bâti)	466 869	1,61	523 400	8 427	752 817	752 817	523 400	8 427	752 817	8 427	752 817	8 427	752 817	8 427
		Produit de référence des taxes foncières		24 813 000		8 427		523 400		752 817		8 427		752 817	

Aide au calcul des taxes foncières		Taxes		Taux de référence pour 2021		Coefficient de variation proportionnelle	
		1	2	3	4	5	6
Il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas :							
- de reconduction des taux de référence	Taxe foncière (bâti)	3,00	3,00	752 817	752 817	100,00	
- ou de variation différenciée	Taxe foncière (non bâti)	1,61	1,61	752 817	752 817	100,00	
		Produit de référence des TF total col 4		752 817			

I - RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTES EN 2021		IFER		TASCOM		TH		Taxe add. FNB		Fraction de TVA nationale		Total	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
	CVAE	703 746	73 464	179 313	66 375	15 144	2 416 711	3 454					
	Alloc. compensatrices	861 851	DCRTP	158 630	Versement FNIGIR	321 466	Contribution FNIGIR						

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PREVISIONNELLES POUR 2021		Total autres taxes (cadre II)		Allocations compensatrices + DCRTP		Versement FNIGIR		Contribution FNIGIR		Fraction de TVA nationale		Montant total prévus 2021 (titre de la fiscalité directe loc)	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
	Produit attendu des taxes à taux votés	1 038 042	1 020 481	321 466	321 466	2 416 711	2 416 711						

A BELFORT le 31 MARS 2021 Le préfet,
le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES DAVID PESSAROSSO Le président,

FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES ACCOMPAGNÉS DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE

ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DÉTAILS ALLOCATION COMPENSATIVES		Bases non taxées		Produits fiscaux	
Taxe foncière (bâti) :	67 685	Bases exonérées par le conseil communautaire		Éoliennes & hydroélectriques	
Dont Locaux Industriels (MU) :	67 047	Taxe foncière (non bâti)		Centrales électriques	
Taxe foncière (non bâti) :		Cotisation foncière des entreprises (CFE)	1 155	Centrales photovoltaïques	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	793 594	Bases exonérées par la loi		Centrales hydrauliques	
a. Réduction des bases des créations d'établissements	356	Taxe foncière (non bâti)	2 249 044	Transformateurs	29 717
b. Exonération en zones d'aménagement du territoire		Cotisation foncière des entreprises (CFE)	2 988 504	Stations radioélectriques	35 016
c. Locaux Industriels	759 277	Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles	113 105	Gaz - Stockage, transport..	8 731
d. Autres allocations	33 961			FRACTION DÉFINIE	2 416 711
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises :	572				
Dotations pour perte de THLV :					
Dotations TH (Mayotte) :					

Taux		Taux moyen 75 %		Taux maximum avec		Taux maximum pondéré des taxes foncières de 2020 de l'EPCI	
Taxe	Taux maximal de droit commun (15)	Taux maximum dérogatoire (16)	Taux maximum avec rattrapage (17)	Taux maximum avec capitalisation (18)	Taux maximum avec majoration spéciale (20)	Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2020 national	Taux de l'EPCI
1ère année de FPU	26,57	26,57	18,77	26,90		//////	
FPU régime de croisière							

Coefficients de variation du TMI		Taux moyen pondéré en cas de changement de périmètre		Taux moyen communal 2021 (niveau national)		Taux plafond 2021	
de taxe foncière (bâti) (21)	des deux taxes foncières (22)	(23)	(24)	(25)			
1,000706	1,000686	26,45	52,90				

Envoyé en préfecture le 20/04/2021
 Regu en préfecture le 20/04/2021
 Affiché le



ID : 090-249000241-20210408-2021_03_03-BF